

PROGRAMME DE FORMATION

Habilitation électrique BF – HF

Travaux de fouille à proximité des canalisations électriques enterrées — initial et recyclage

Référence : HABELEC.BF-HF

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique BF – HF : travaux de terrassement, de fouille ou de forage à proximité des canalisations électriques enterrées basse tension (BF) et haute tension (HF), selon la norme NF C 18-510 et son amendement A1.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette formation est conforme au décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, et à l'arrêté du 26 avril 2012 fixant la norme NF C 18-510 comme référence réglementaire. L'employeur délivre l'habilitation aux travailleurs reconnus aptes par le médecin du travail et ayant reçu une formation théorique et pratique sur les risques électriques (articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail) ; il leur remet un carnet de prescriptions établi selon la norme.

L'habilitation électrique constitue la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées, selon les symboles correspondants.

L'amendement A1 (janvier 2020) de la norme NF C 18-510 a introduit les symboles d'habilitation BF et HF pour les personnels réalisant des travaux de fouille à proximité de canalisations électriques enterrées ou souterraines. Cette habilitation s'articule avec la réglementation DT-DICT anti-endommagement (Code de l'environnement) et avec l'AIPR, sans s'y substituer.

3. PUBLIC VISÉ

Personnel réalisant des travaux de terrassement, fouilles, forages ou travaux de voirie à proximité des réseaux électriques enterrés : terrassiers, canaliseurs, conducteurs d'engins, ouvriers VRD, agents des entreprises de travaux publics.

4. PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Savoir lire, écrire et comprendre le français.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les risques électriques spécifiques aux canalisations enterrées basse et haute tension ;
- Exploiter les informations disponibles avant travaux : réponses aux DT-DICT, plans, classes de précision, marquage-piquetage ;

- Identifier les canalisations électriques, leurs dispositifs avertisseurs et leurs fourreaux ;
- Adapter les techniques de fouille aux zones d'incertitude : approche prudente, techniques douces, dégagement manuel ;
- Appliquer les prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510 dans les limites des symboles BF et HF ;
- Appliquer la conduite à tenir en cas d'endommagement d'une canalisation électrique ou d'accident (règle des 4A, alerte, périmètre de sécurité) ;
- Valider les savoirs et savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer l'habilitation BF - HF.

6. DURÉE

- Formation initiale : 7 heures (1 jour) — recyclage : 7 heures (1 jour).

La durée inclut les apports théoriques, les mises en pratique et les évaluations. Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026 (habilitation « fouille »).

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Sessions programmées selon le calendrier en vigueur, avec possibilité d'adaptation aux besoins de l'entreprise.
- Réponse à toute demande sous 48 h, conformément aux conditions générales de vente.
- Groupes de 4 à 10 participants maximum.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.
- Pour les sessions de recyclage : mise à disposition de l'attestation de formation initiale ou du titre d'habilitation en cours de validité.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports théoriques, études de cas, échanges sur les situations de travail des stagiaires.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices et simulations sur cas concrets de chantier et matériels de repérage.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire, livret pédagogique, EPI et équipements de protection collective, vérificateur d'absence de tension.
- Parcours individualisé selon le niveau initial de chaque participant ; étude des risques spécifiques liés aux installations de l'entreprise.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement à l'entrée en formation pour identifier les besoins et adapter le parcours.
- Évaluations formatives continues : exercices, quiz, études de cas.
- Évaluation finale : contrôle des connaissances théoriques (QCM avec questions éliminatoires) et évaluation pratique sur mise en situation représentative de chantier, conformes à la norme de référence.

- Remise d'un certificat de réalisation et d'un avis après formation à destination de l'employeur, précisant les symboles validés. L'employeur peut ensuite délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant.
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Initial : 224 € HT par personne — recyclage : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Présentation du formateur, des stagiaires et du déroulé de la formation ; règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement.

Tronc commun — notions fondamentales (modules 1 et 2 de la norme)

- Grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance.
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels des ouvrages et installations.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Principes de l'habilitation : symboles, limites et formalisation.
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Matériel et outillage : risques liés à leur manipulation (échelles, outils à main...).
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électrique.
- Évaluation du risque électrique.

Module spécifique BF – HF : réseaux électriques enterrés

- Typologie des canalisations électriques enterrées BT et HT ; dispositifs avertisseurs et grillages.
- Articulation avec la réglementation DT-DICT : lecture des réponses des exploitants, classes de précision des plans, marquage-piquetage.

- Limites des habilitations BF et HF : autorisations et interdictions.

Module spécifique BF – HF : techniques de fouille en sécurité

- Approche des zones d'incertitude : techniques douces, dégagement manuel, engins et outils adaptés.
- Distances de sécurité et prescriptions selon la tension et l'état de la canalisation.
- Mise hors de portée, protection et signalisation des canalisations découvertes.

Conduite à tenir en cas d'endommagement ou d'accident

- Règle des 4A (Arrêter, Alerter, Aménager, Analyser) ; périmètre de sécurité ; alerte de l'exploitant.
- Conduite à tenir en cas de câble endommagé, arraché ou découvert ; secours à victime d'électrification.

Mises en situation pratiques

- Analyse de cas de chantier : identification des canalisations, choix des techniques, réaction à un endommagement simulé.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM avec questions éliminatoires) et évaluation pratique des savoir-faire.
- Bilan individuel, remise du certificat de réalisation et de l'avis après formation ; questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le catalogue tarifaire 2026 référence cette formation sous l'intitulé « BF Fouille » ; le présent programme couvre les deux symboles BF et HF, la distinction portant sur le domaine de tension des canalisations concernées. L'habilitation BF – HF ne dispense pas de l'AIPR, et réciproquement. L'habilitation est délivrée par l'employeur, sur la base de l'avis après formation, aux travailleurs reconnus aptes par le médecin du travail.

14.1 — Validation

Certificat de réalisation et avis après formation précisant les symboles validés (BF, HF), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation, valable 3 ans au maximum sous réserve du maintien des compétences. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune.

14.3 — Passerelle

Aucune : les autres symboles d'habilitation font l'objet de formations distinctes selon les tâches confiées.

14.4 — Suite de parcours

Recyclage de l'habilitation électrique, recommandé tous les 3 ans ou en cas de changement de poste, d'activité ou d'interruption prolongée.

AIPR Opérateur ou Encadrant, CACES® R.482, signalisation temporaire de chantier, sécurité chantier BTP.